

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	7
- votants	7
- absents	3
- exclus	..

Date de convocation :

3 février 2006

Date d'affichage :

3 février 2006

OBJET

**LOCATION LOGEMENT
N° 9 LE BOURG**

OBJET

**BILAN DE LA BOURSE
D'ÉCHANGE DES
ARBRES DANS LE CADRE
DU REMEMBREMENT DE
SAINT MARTIN LE
GREARD**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **10 février 2006**

L'an deux mille six, le dix février à 18 heures 15.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL
MME DORANGE MR GERMAIN MR PALMER

Absent excusé : MR LAVALLEE

Absents non excusés : MME ENAULT MR ROQUIER

MME BLAIZOT a été nommée secrétaire.

Suite au départ de Mr Michel AHMED au logement N° 9 Le Bourg, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à relouer l'appartement à la personne qui le souhaitera pour un loyer mensuel de 410 €.

Mr le Maire donne lecture de la lettre de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt relative au solde du fonds de gestion de la bourse d'échange des arbres mise en œuvre dans le cadre des opérations de remembrement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal :

- approuve le bilan en recettes et en dépenses
- décide de mettre en paiement les soultes dues par la commune aux propriétaires déficitaires et demande au receveur municipal de les inscrire en dépense sur le budget global de la commune et d'émettre les mandats correspondants ;
- décide d'inscrire en recette les soultes dues à la commune par les propriétaires excédentaires et demande au receveur municipal de les inscrire en recette sur le budget global de la commune et d'émettre les titres de recette correspondants.

OBJET

**TRAVAUX LOGEMENT
DU PRESBYTERE :
Raccordement tout à l'égout**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime donne son accord à Mr Le Maire pour signer le devis de l'entreprise Hubert HAMEL d'un montant de 2 696.98 € TTC afin de raccorder les logements du presbytère au tout à l'égout.

OBJET

**TRAVAUX MAIRIE :
Raccordement tout à l'égout**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime donne son accord à Mr Le Maire pour signer le devis de l'entreprise Hubert HAMEL d'un montant de 980.72 € TTC afin de raccorder la mairie au tout à l'égout.

OBJET

QUESTIONS DIVERSES

RAM : La cotisation des communes passe de 1.20 € par habitant à 1.49 € suite à l'augmentation du temps de travail de l'animatrice (24H30 au lieu de 17H30) si la CAF n'attribue pas la prestation de service complémentaire.